

Conseil Municipal du 24 juin 2026 à 18h30

Présents : A PRATO, N. BRIDE, P. ORBAN, J.P GARCIA, , P. ORBAN, A. TRUNDT
A. FUNEL, D. DEMANDOLS

Excusés : M. NAPOLI (procuration à J.P GARCIA), M. GAUTHIEZ (Procuration à
P. ORBAN), J.MOUREY (procuration à A.TRUNDT)

Absent : X. COUILLEROT

Secrétaire de séance : N. BRIDE

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16/06/2026 :

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal du compte rendu du conseil municipal du 16 Juin 2026.

Le conseil vote à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 16/06/2026.

Acquisition d'une épareuse :

Monsieur le Maire rappelle la nécessité pour la commune d'acquérir une nouvelle épareuse conforme au tracteur communal et présente l'opportunité qui s'offre à la commune de la part des établissements Bélisaire située à la Roque-Esclapon qui propose à la vente une épareuse à 4500.00€ HT soit 5400 € TTC.

Le conseil municipal vote à l'unanimité l'acquisition de cette épareuse.

Avis pour accord de principe à l'organisation du « Techno Roots Festival » :

Après lecture du projet de la « société » T.A.T Events, plusieurs points interpellent :

A. Funel fait remarqué :

- que cette entreprise n'existe pas encore à ce jour,
- que la mise en place de barrières Heras n'est pas mentionnée (mais apparemment ont été vues sur la matrice cadastrale informatique des organisateurs lors de leur rdv avec Mr le Maire).
- ont-ils fait référence au Biotop d'après l'arrêté préfectoral de 2015.
- pas de fosse septique, problème pour les toilettes, la vaisselle...

Il en ressort que ce n'est peut-être pas raisonnable de donner une réponse positive aujourd'hui tant que tout n'est pas encore bien ficelé.

A. Trundt propose un accord de principe s'ils revoient leur projet un peu plus ficelé.

D. Demandols évoque le fait qu'ils devront payer un droit d'occupation du domaine public. Il est d'avis qu'ils pourraient écrire au sous-préfet. Il évoque la sécurité risque incendie.

En aparté, il rappelle que les sanitaires des tipis se trouvent sur sa propriété privée.

On rappelle aussi qu'il faudrait vider la fosse sceptique des WC de la moulière qui commence à déborder.

Pour le projet Techno Roots Festival, le conseil vote à 3 abstentions, 7 contre.

Questions diverses :

Appartement Dr : Le maire donne l'information que suite à la réunion qui s'est présentée à la maison médicale avec Mr Jérôme VIAUD et le Dr CONTESTIN le jour même, le département a décidé de mettre à disposition de la commune une somme de 450 € pour la location de l'appartement des médecins stagiaires situé sur la commune.

Projet Pumptrack : Suite à une autre réunion écoulee le même jour à la Moulière avec Mr Jérôme VIAUD, Président du SMGA, Mr le maire nous rapporte l'information qu'il a présenté le projet Pumptrack à ce dernier et qu'il ne s'y oppose pas. Il demande de lui fournir un devis dès que possible.

Il informe aussi qu'après la visite du Pumptrack à la Roque-Esclapon il est nécessaire de faire un relevé topographique sur le site de la moulière en amont du projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.

Le Maire



A. PRATO

Le secrétaire de séance

N. BRIDE

